ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **réunion statutaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2023-2024**, tenue le mardi 30 avril 2024, à 10 h, en la salle polyvalente (SH-4800) du pavillon Sherbrooke, 200, rue Sherbrooke Ouest.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux de l'Assemblée générale du SPUQ 2022-2023 et 2023-2024
4. Rapport du Comité exécutif
5. États financiers et prévisions budgétaires
   5.1. États financiers 2023-2024
   5.2. Prévisions budgétaires 2024-2025
   5.3. Nomination de la firme comptable pour l'exercice budgétaire 2024-2025
6. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM
   6.1. Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources
   6.2. Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études
   6.3. Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral au Conseil d'administration
7. Élections aux instances de l'UQAM
   7.1. Commission des études (2 postes)
   7.2. Sous-commission des ressources (1 poste)
8. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ
   8.1. Comité exécutif (présidence, 1re vice-présidence, 2e vice-présidence)*
   8.2. Conseil exécutif (représentante, représentant de la Faculté de science politique et de droit, de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences de l'éducation)*
9. Motions de remerciements
10. Informations
11. Rapport des autres comités du SPUQ
12. Vote sur la relance de la consultation de tous les syndicats de l'UQ sur le nouveau régime d'assurances collectives
13. Divers

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du Syndicat, Geneviève Hervieux, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Michel Lacroix, Mathilde Cambron-Goulet, qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour révisé apparaissant au dossier de la réunion.

Projet d'ordre du jour révisé

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux de l'Assemblée générale du SPUQ 2022-2023 et 2023-2024

3.1. Adoption du procès-verbal de la deuxième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2022-2023, tenue le 18 avril 2023
3.2. Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale 2022-2023, tenue le 4 mai 2023
3.3. Adoption du procès-verbal de la première réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2023-2024, tenue le 23 août 2023
3.4. Adoption du procès-verbal de la deuxième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2023-2024, tenue le 31 octobre 2023
3.5. Adoption du procès-verbal de la troisième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2023-2024, tenue le 24 novembre 2023
4. Rapport du Comité exécutif
5. États financiers et prévisions budgétaires
   5.1. États financiers 2023-2024
   5.2. Prévisions budgétaires 2024-2025
   5.3. Nomination de la firme comptable pour l'exercice budgétaire 2024-2025
6. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM
   6.1. Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources
   6.2. Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études
   6.3. Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral au Conseil d'administration
7. Rapport des autres comités
8. Élections aux instances de l'UQAM
   8.1. Commission des études (2 postes)
   8.2. Sous-commission des ressources (1 poste)
9. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ
   9.1. Comité exécutif (présidence, 1re vice-présidence, 2e vice-présidence)*
   9.2. Conseil exécutif (représentante, représentant de la Faculté de science politique et de droit, de la Faculté des arts, de la Faculté des sciences de l'éducation)*
10. Vote sur la proposition de l'employeur d'un nouveau régime d'assurances collectives pour le réseau de l'UQ
11. Motions de remerciements
12. Informations
13. Divers

* Comme stipulé par les Statuts et règlements du SPUQ, la période de mise en nomination pour les postes à pourvoir se termine à l'ouverture de l'élection pour ce poste.

Sur proposition de Britta Starcke, appuyée par Eve Paquette, l'ordre du jour révisé est adopté.

3. Adoption de procès-verbaux de l'Assemblée générale du SPUQ 2022-2023 et 2023-2024

3.1 Adoption du procès-verbal de la deuxième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2022-2023, tenue le 18 avril 2023

Sur proposition de David St-Pierre, appuyée par Fabien Richert, le procès-verbal de la deuxième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2022-2023, tenue le 18 avril 2023 est adopté.

3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale 2022-2023, tenue le 4 mai 2023

Sur proposition de Myriam Martineau, appuyée par Louis Martin, le procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2022-2023, tenue le 4 mai 2023 est adopté.

3.3 Adoption du procès-verbal de la première réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2023-2024, tenue le 23 août 2023

Sur proposition de Michel Lacroix, appuyée par Bruce Broomhall, le procès-verbal de la première réunion de l'Assemblée générale extraordinaire du SPUQ 2023-2024, tenue le 23 août 2023 est adopté.

3.4 Adoption du procès-verbal de la deuxième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2023-2024, tenue le 31 octobre 2023

Sur proposition de France Dufour, appuyée par France Dubé, le procès-verbal de la deuxième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2023-2024, tenue le 31 octobre 2023 est adopté.

3.5 Adoption du procès-verbal de la troisième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2023-2024, tenue le 24 novembre 2023

Sur proposition de Fabien Richert, appuyée par Martin Petitclerc, le procès-verbal de la troisième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2023-2024, tenue le 24 novembre 2023 est adopté.

4. Rapport du Comité exécutif

Geneviève Hervieux, présidente, lit le rapport du Comité exécutif du SPUQ 2023-2024 (voir annexe 1).

La parole est donnée à Henriette Bilodeau, 1re vice-présidente.

Henriette Bilodeau précise qu'elle partage avec Frédéric Fournier, 2e vice-président, et Maryvonne Merri, 4e vice-présidente, la responsabilité de veiller à l'application de la convention collective et, à cet effet, mentionne que des rencontres mensuelles se tiennent entre les parties syndicale et patronale. La présente année a été marquée par la volonté de conclure la négociation de la convention collective. Henriette Bilodeau souligne l'importante mobilisation du corps professoral sans laquelle les mêmes résultats n'auraient peut-être pas été envisageables. La forte opposition à la demande patronale d'un plancher d'emploi mobile et l'insistance des professeur·e·s pour obtenir des gains salariaux sont des exemples de succès liés aux activités de mobilisation professorale.

La 1re vice-présidente rappelle l'inclusion dans la convention collective des paramètres d'augmentation salariale obtenus par le « Front commun », soit par le rassemblement des syndicats de la fonction publique dont la CSN dans ses négociations avec le gouvernement. Les augmentations prévues par ces paramètres, communément identifiés sous l'acronyme PSG (politique salariale gouvernementale), s'ajouteront à celles négociées spécifiquement pour nos échelles salariales à la hauteur de 6 % pour l'année 2023, 2,8 % pour 2024, 2,6 % pour 2025, 2,5 % pour 2026 et 3,5 % pour 2027, ce qui représente une augmentation de 17,4 % en cinq ans (2022-2027). L'augmentation globale est cependant supérieure, puisque la négociation a amené une transformation de l'échelle salariale de l'ordre de 3 % d'augmentation moyenne par rapport à son état avant la négociation. Ces changements touchent par exemple l'augmentation du salaire aux différents échelons, la diminution du nombre d'échelons (ce qui mène plus rapidement au meilleur salaire de la catégorie), de même que l'amélioration des catégories III et IV (ajout d'un échelon).

Henriette Bilodeau rappelle que la nouvelle convention se voit dotée d'autres changements historiques auxquels la mobilisation du corps professoral n'est pas étrangère : l'abolition de l'évaluation statutaire, l'intégration des maîtres de

langue au statut de professeur·e, l'inclusion de dispositions relatives aux critères ÉDI (équité, diversité et inclusion) et l'encadrement de l'enseignement à distance par des clauses spécifiques pour ce type d'enseignement (demandé depuis les trois dernières négociations, soit près d'une décennie). De plus, après la signature de la convention collective, des comités paritaires ont été mis en place afin de poursuivre l'étude d'autres éléments essentiels de la carrière professorale.

Henriette Bilodeau mentionne que l'UQAM a mis en place cette année un comité autour de la question de la santé et de la sécurité au travail afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi sur la santé et sécurité au travail. Il s'agit d'un comité partiaire où tous les acteurs, actrices de la communauté universitaire sont appelés à collaborer notamment à l'identification des risques au travail et à l'élaboration des programmes de prévention, éléments dont la loi prévoit la communication au gouvernement d'ici octobre 2025. Considérant la grande variété d'emplois et de tâches dans une institution comme la nôtre, la tâche n'est pas simple. Les professeur·e·s sont invité·e·s à y participer en répondant aux questionnaires qui leur parviendront prochainement ou en se joignant aux groupes de discussion qui pourraient être mis sur pied dans le cadre de ces travaux.

Relations de travail
La 1re vice-présidente mentionne que les fermetures occasionnées par la circulation du virus de la COVID-19 dans les années précédentes semblent avoir laissé des traces sur notre capacité d'être ensemble comme en témoigne l'augmentation des conflits interpersonnels au sein de la communauté uqamienne. Il s'agit, en effet, de la cause prépondérante d'accompagnement des membres du corps professoral par les 1re, 2e et 4e vice-présidences au Service du personnel enseignant (SPE) ou au Bureau d'intervention et de prévention du harcèlement (BIPH). Cependant, les difficultés semblent s'aplanir, car la direction adopte une attitude de résolution de problèmes plutôt que de confrontation. Ainsi, les parties prenantes ont eu recours à la médiation pour tenter de régler les différends. On apprend que six départements y ont eu recours, de même que six personnes à titre individuel. Henriette Bilodeau attribue l'augmentation des conflits à un déficit d'empathie et à un manque de collégialité attribuables à une certaine pression de performance ressentie par les professeur·e·s, exacerbée par un individualisme poussé à l'extrême par le changement des pratiques post-pandémiques, alors que la présence sur les lieux de la carrière est devenue optionnelle. La 1re vice-présidente en appelle à un réengagement conscient de chacun·e dans la vie professionnelle collective afin de rétablir la collégialité comme valeur cardinale.

Henriette Bilodeau termine le bilan de l'année 2023-2024 en mentionnant que seulement trois griefs individuels ont été déposés. En revanche, pas moins de vingt-cinq lettres d'entente ont été conclues, dont une grande part a permis d'éviter des procédures d'arbitrage alors que d'autres ont permis de s'entendre sur le traitement de situations pour lesquelles la convention collective ne prévoit pas de dispositions.

24AG540 RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ 2023-2024

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le rapport du Comité exécutif du SPUQ présenté en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport du Comité exécutif du SPUQ 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. <u>États financiers et prévisions budgétaires</u>

5.1 <u>États financiers 2023-2024</u>

La trésorière, Emily Rosales, présente l'état des produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024. Elle attire l'attention sur quelques postes budgétaires.

24AG541 RAPPORT DU CABINET COMPTABLE POUR L'AUDIT 2023-2024

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU l'audit effectué par le cabinet comptable MNP, comptables professionnels agréés;

ATTENDU les états financiers déposés en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le Rapport des auditeurs ainsi que les états financiers vérifiés du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal au 31 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Prévisions budgétaires 2024-2025

La trésorière présente les prévisions budgétaires pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 en fournissant des explications sur quelques postes budgétaires au regard des prévisions 2023-2024 et du budget réalisé en 2023-2024.

24AG542 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2025

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le projet de prévisions budgétaires 2024-2025 préparé par la trésorière, Emily Rosales;

ATTENDU les explications fournies en séance;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ADOPTE le projet de prévisions budgétaires 2024-2025, couvrant la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Nomination de la firme comptable pour l'exercice budgétaire 2024-2025

24AG543 NOMINATION DU CABINET COMPTABLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024-2025

Proposition du Conseil exécutif

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉSIGNE le cabinet comptable MNP, comptables professionnels agréés, pour la vérification annuelle des états financiers du SPUQ pour l'exercice financier 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM

6.1 Rapport d'une représentante professorale à la Sous-commission des ressources

Stéphanie Bernstein, représentante des professeur·e·s de la Faculté de science politique et de droit à la Sous-commission des ressources (SCR) résume les travaux effectués au cours de l'année 2023-2024. Elle mentionne que les sept

postes de commissaires professoraux à la SCR ont été occupés cette année par neuf professeur·e·s, puisque deux d'entre eux ont bénéficié d'une demi-année sabbatique. Selon elle, ces changements n'ont pas affecté l'atmosphère de travail qui a été empreinte de collégialité et de solidarité. Stéphanie Bernstein souligne que plusieurs dossiers importants transitent par cette instance et par la suite sont soumis pour approbation à la Commission des études et au Conseil d'administration. Les dossiers traités par la SCR sont la répartition des postes de professeur·e·s, le concours des dégrèvements pour la recherche et la création, la recommandation sur l'enveloppe de charges d'enseignement, la révision annuelle des principes, objectifs et modalités de répartition des postes. On apprend que la révision des principes d'attribution des dégrèvements se fait de manière ponctuelle, et que, cette année, on a veillé à une meilleure intégration des critères EDI. L'attribution des postes est une opération d'envergure qui est réalisée au moins d'août de chaque année. Soixante-douze demandes provenant de trente-et-un départements et écoles des sept Facultés ont été étudiées, alors que seulement trente-neuf postes ont été octroyés par le Conseil d'administration. La commissaire remercie les membres du sous-comité d'attribution des postes pour ce travail.

La répartition de l'enveloppe de charges d'enseignement, soit le nombre de cours de premier cycle disponibles annuellement, est un dossier d'une grande importance notamment pour la gestion des programmes. On apprend qu'un examen des enveloppes de charges annuelles des dix dernières années indique une baisse de 27 % des effectifs étudiants donnant lieu à une baisse de 21 % de l'enveloppe de charges d'enseignement. Stéphanie Bernstein rapporte que des rencontres organisées par le comité exécutif du SPUQ avec les directions de départements et écoles ont révélé la détresse vécue par ces dernières consécutivement à cette baisse et rappelle que les commissaires ont, l'an dernier, refusé la proposition d'enveloppe de charges de la direction et adopté une résolution déplorant les coupes récurrentes de l'enveloppe de charges, laquelle ne peut résolument en subir davantage sans mettre en péril les programmes et les cheminements des étudiant·e·s. La commissaire déplore que la dernière répartition de l'enveloppe de charges propose une baisse des charges de plus de 3 % par rapport à l'année précédente, alors que la baisse prévue de l'effectif étudiant oscille autour de 1 %. Il s'agit de la conséquence d'un calcul fait cette année à partir d'une moyenne cible de 39 plutôt que de 38, comme l'an dernier. Elle rappelle que la convention collective précise que la moyenne à ne pas dépasser au 1er cycle est de 41 étudiant·e·s par groupe-cours. On apprend que les professeur·e·s de la SCR ont refusé la proposition de la direction et ont adopté une résolution déplorant les coupes dans l'enveloppe de charges dans l'espoir d'obtenir un véritable réinvestissement dans la mission pédagogique de l'UQAM. Des travaux visant à revoir la méthode de répartition de l'enveloppe de charges au 1er cycle sont en cours depuis plusieurs années; les commissaires ont demandé d'être informés de leurs avancées.

L'étude des dossiers pour le concours 2023-2024 de dégrèvements pour la recherche et la création en vertu de la clause 10.25 de la convention collective vient d'être complétée. Stéphanie Bernstein rappelle que la convention collective prévoit que 130 dégrèvements font l'objet d'un concours annuel. Elle rappelle que des dégrèvements sont retranchés pour l'accueil des nouveaux et nouvelles professeur·e·s alors que d'autres sont réservés pour les titulaires de chaire. Elle explique la procédure pour répartir les 54 dégrèvements disponibles pour le concours. On apprend que le comité de sélection, qui regroupe tous les commissaires professoraux, a retenu 49 dossiers.

La professeure termine son intervention en soulignant que de ce calcul il résulte un certain nombre de dégrèvements réservés pour des fins inconnues des commissaires.

6.2 Rapport d'une représentante professorale et d'un représentant professoral à la Commission des études (CÉ)

Le professeur Benoit Cordelier, de la Faculté de communication, après avoir présenté ses autres collègues commissaires, mentionne que les travaux, quoique nombreux, se sont déroulés dans une ambiance sereine, d'ouverture et d'écoute, depuis l'arrivée du nouveau recteur. Les principaux dossiers ont concerné la

liberté académique, l'élaboration de la politique nº 12 sur la parentalité et la proche-aidance étudiante, la révision de la politique nº 28 sur les relations interethniques, l'attribution par concours des dégrèvements pour la recherche et la création, la conduite responsable en recherche (politique nº 27), l'éthique de la recherche avec les êtres humains (politique nº 54), l'interdisciplinarité et la Faculté des sciences de la santé.

Le commissaire résume les enjeux qui sont ressortis dans chacun de ces dossiers. Les débats sur la question de la liberté académique ont porté sur la façon de la définir et sur la possibilité d'y intégrer la notion de liberté d'expression. La question étant complexe, on est allé puiser les exemples d'autres universités et mis en place un comité sur la liberté académique, tel que l'exige la loi sur la liberté académique dans les milieux universitaires.

La question d'une politique institutionnelle relative à la parentalité et à la proche-aidance étudiante a été lancée le 20 octobre 2018 à l'initiative du Comité à la vie étudiante. Après différentes démarches, un projet de politique a été présenté le 14 novembre à la Commission des études. Après son cheminement normal dans les instances, il aurait dû être soumis à la communauté pour consultation en février 2024, mais il faut s'attendre à ce que cette étape ne soit concrétisée que l'an prochain.

Les commissaires professeur·e·s ont fait inscrire au registre des suivis le dossier des travaux de révision de la politique nº 28 « Politique sur les relations interethniques » puisque son comité paritaire ne se réunit plus depuis un certain temps. On explique l'absence d'avancement des travaux par le fait que le vice-rectorat au Développement humain et organisationnel, responsable de la politique, ait été pourvu de façon intérimaire de juin 2023 à janvier 2024.

Concernant l'attribution de dégrèvements, Benoit Cordelier mentionne que des critères EDI ont été ajoutés aux critères d'attribution par concours. Le sujet est délicat, car il n'y a pas consensus sur les définitions. Certaines définitions ont été mises en place par le gouvernement : elles ont été reprises dans leur entièreté pour éviter de pénaliser les chercheuses et chercheurs auprès des organismes subventionnaires. Le commissaire souligne que les définitions ne font pas l'objet d'un consensus au sein de la commission. Par ailleurs, les commissaires s'inquiètent du nombre total de dégrèvements disponibles, puisque dans les faits et comme l'a démontré précédemment la commissaire à la Sous-commission des ressources, sur les 130 disponibles selon les dispositions prévues à la convention collective, il n'en reste bon an mal an qu'une trentaine à distribuer.

En ce qui concerne la conduite responsable en recherche (politique nº 27) et l'éthique de la recherche avec les êtres humains (politique nº 54), Benoit Cordelier mentionne que ces politiques sont mises en place pour répondre à des besoins de clarification des bonnes pratiques et des contraintes institutionnelles, notamment de la part des organismes subventionnaires. S'il parait facile d'atteindre un consensus sur les grands principes, il s'avère difficile de les mettre en œuvre, car les pratiques diffèrent selon les appartenances disciplinaires. Il est donc difficile de mettre en place des règles, applicables largement, qui établiraient ce qui constitue une bonne pratique en la matière. Pour mieux se pencher sur la question, les commissaires ont demandé à pouvoir examiner des cas réels, mais il a quand même fallu répondre aux organismes subventionnaires dans les délais imposés par leurs calendriers. Ainsi, les politiques, quoiqu'adoptées, sont toujours l'objet de réflexions.

Sur l'interdisciplinarité, le commissaire mentionne que le concept ne représente pas un enjeu au niveau de la recherche, où il semble faire l'unanimité. Il en est autrement lorsqu'on aborde la question de la gestion des ressources, du développement des cours et programmes. Un lac-à-l'épaule tenu le 9 avril dernier a fait ressortir le consensus autour des axes de travail proposés pour améliorer la situation qui visent à favoriser la mutualisation et l'augmentation de la diversité

des cours dans les programmes, à reconnaître une contribution professorale au-delà des cloisons entre départements et à soutenir la collaboration entre les unités académiques (départements, facultés, instituts). La mise en œuvre n'en est pas toujours évidente, cependant, et donne lieu à de vigoureuses discussions entre collègues. Les commissaires font le constat que, sans oublier les impératifs pédagogiques spécifiques à chaque domaine d'études, la volonté de coopération passe par la gouvernance des ressources. Il faut être patient, car ces initiatives ne peuvent se déployer que sur plusieurs années.

Pour conclure, le commissaire aborde la question de la Faculté des sciences de la santé pour laquelle la Commission des études a joué un rôle central puisque c'est elle qui devait recommander au Conseil d'administration sa création, l'ouverture de ses programmes, et la nomination du vice-recteur associé au développement des sciences de la santé. Fabrice Brunet, dont le mandat a commencé hier, le 29 avril, pour trois ans avec la possibilité de le renouveler.

6.3 Rapport d'un représentant du corps professoral au Conseil d'administration

Le professeur Michel Lacroix, du Département d'études littéraires, fait état de la contribution des représentant·e·s des professeur·e·s au Conseil d'administration (CA). Il rappelle que Saidatou Dicko, professeure au Département des sciences comptables, et Lucie Lamarche, professeure au Département des sciences juridiques, siègent également au CA, défendant avec force les intérêts du corps professoral.

On a assisté, dans la dernière année, au renouvellement quasi complet de la haute direction. Même si un·e représentant·e du corps professoral membre du CA et de la CE siège à chacun des comités de sélection du recteur et des vice-recteurs, vice-rectrices, ils ne sont jamais majoritaires. Les postes qui ont été pourvus cette année sont ceux au rectorat, au vice-rectorat au Développement humain et organisationnel, au vice-rectorat à l'Administration et aux finances, au vice-rectorat à la Vie académique, ceci en plus de postes à deux vice-rectorats « associés », postes que l'on dit temporaires, soit le poste au vice-rectorat à la relance du Quartier latin et celui au vice-rectorat aux sciences de la santé. Michel Lacroix mentionne que Fabrice Brunet, nommé à ce vice-rectorat, a dirigé l'opération de fusion des trois établissements hospitaliers et universitaires ayant mené à la fondation du nouveau CHUM, ce qui, en soi, n'était pas une mince tâche, et dont le relatif silence autour du déroulement laisse supposer que les choses se sont bien passées. Un renouvellement est également observé au niveau des services : Registrariat, Service du personnel enseignant, Bureau des relations de travail. Devant cette vague de changement, le commissaire mentionne qu'il s'agit de rester attentif aux décisions qui seront prises.

Michel Lacroix mentionne l'adoption de deux nouvelles distinctions honorifiques dont la proposition a laissé perplexes les commissaires professoraux. L'une porte sur l'éméritat, permettant de décerner un titre honorifique à une membre externe du CA ; l'autre a fait inscrire aux règlements de l'UQAM la position de chancelier, chancelière, là encore essentiellement honorifique. L'utilité d'ajouter ce titre ni la ponction financière dans le budget de l'UQAM ne sont connues à ce jour. Seulement trois autres universités au Québec prévoient aussi cette fonction dans leur constitution.

Michel Lacroix mentionne que le plan stratégique est en cours d'élaboration, mais il regrette le manque de discussions publiques, malgré la volonté affichée au départ, et le déroulement de cette discussion qui s'avère atomisée et individualisée, chacun·e devant son clavier. Il regrette aussi l'aspect trop généraliste du plan, dont les énoncés pourraient s'appliquer à n'importe quelle université, voire n'importe quelle organisation.

Michel Lacroix considère une certaine accalmie quant à l'opération de révision des règlements et politiques de l'UQAM menée par la secrétaire générale, Marylène Drouin. L'intérêt semble maintenant se porter sur l'arrimage des règlements de l'UQAM avec ceux de l'UQ, comme si ces derniers étaient supérieurs et nous obligeaient à des changements, et invite le corps professoral à la vigilance sur ces questions.

24AG544 Rapports des représentantes et du représentant du corps professoral aux instances de l'UQAM

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le rapport de la professeure Stéphanie Bernstein, représentante du corps professoral à la Sous-commission des ressources;

ATTENDU le rapport du professeur Benoit Cordelier, représentant du corps professoral à la Commission des études;

ATTENDU le rapport du professeur Michel Lacroix, représentant du corps professoral au Conseil d'administration de l'UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport de la professeure Stéphanie Bernstein, représentante du corps professoral à la Sous-commission des ressources, et remercie les représentantes et représentants professoraux à cette instance pour leur implication;

le rapport du professeur Benoit Cordelier, représentant du corps professoral à la Commission des études, et remercie les représentantes et représentants professoraux à cette instance pour leur implication;

le rapport du professeur Michel Lacroix, représentant du corps professoral au Conseil d'administration de l'UQAM, et remercie les représentantes et le représentant professoraux à cette instance pour leur implication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Rapport des autres comités

Comité du SPUQ de lutte contre le racisme (CSLCR)

La professeure Ndeye Dieynaba Ndiaye, co-coordinatrice du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme, avec la professeure Myriame Martineau, prend la parole pour faire état des travaux de ce comité. Elle remercie le Comité exécutif du SPUQ pour l'accompagnement dans la mission du Comité de lutte contre le racisme ainsi que tous les membres ayant rejoint le comité dont la mission porte sur l'éradication du racisme systémique à l'UQAM et au Québec.

Les travaux du comité s'appuient sur des valeurs de base que sont notamment la justice sociale, la non-discrimination, l'accès aux études. La promotion de ces valeurs nécessite de faire reconnaître l'existence du racisme systémique. Le comité s'est donc donné le mandat d'identifier les raisons pour lesquelles on ne reconnaît pas cette réalité, alors qu'on rapporte des cas de microagressions ou autres pratiques racistes au sein même de la communauté uqamienne, puis de faire reconnaître le racisme systémique et d'encourager les actions antiracistes. La professeure mentionne que le comité réunit des collègues de plusieurs champs disciplinaires et que cette expertise est mise à contribution dans la réalisation de cette mission. Elle invite d'ailleurs tous les membres du SPUQ qui le souhaitent à rejoindre le comité.

Ndeye Dieynaba Ndiaye rappelle que le sondage mené il y a deux ans par Myriame Martineau avec l'aide du Comité exécutif auprès du corps professoral avait révélé que des personnes avaient été impliquées dans des expériences racistes; et bien que les propos sexistes ne sont plus ni acceptés ni acceptables, on observe encore une certaine tolérance face aux propos racistes lorsqu'ils sont véhiculés sous le couvert de l'humour. Un objectif du comité sera de documenter ces occurrences dans une perspective de recherche scientifique avec l'élaboration d'une

méthodologie de recherche documentaire doublée d'une étude empirique sur le terrain. L'expertise ainsi développée sera mise à profit dans des actions de sensibilisation et d'outillage de la communauté (conférences, ateliers) face au racisme systémique afin de repousser toute tentative d'en considérer l'expérience comme anecdotique.

Un autre objectif visera la mise en place d'un mécanisme de réparation. En effet, malgré les efforts déployés du côté de la protectrice universitaire, la professeure déplore que la simple admissibilité d'une plainte repose sur la démonstration préalable de l'échec de tous les autres mécanismes mis à la disposition de la communauté. Un mécanisme spécifique devrait être mis en place correspondant à la spécificité du problème, le but étant de fournir des outils aux facultés et départements, et éventuellement à organiser des partenariats interuniversitaires. Ndeye Dieynaba Ndiaye conclut en invitant le corps professoral à prendre connaissance des résultats du sondage qu'on peut retrouver sur le site du SPUQ et demeure disponible pour répondre aux questions.

24AG545 **RAPPORT DU COMITÉ DU SPUQ DE LUTTE CONTRE LE RACISME**

ATTENDU le rapport de la professeure Ndeye Dieynaba Ndiaye, représentante des membres du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme;

Sur proposition de Carlo Carbone, appuyée par Vincent Romani,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport du Comité du SPUQ contre le racisme;

REMERCIE la professeure Ndeye Dieynaba Ndiaye pour la présentation de ce rapport, ainsi que les membres du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme pour le travail de sensibilisation auprès de la communauté universitaire pour l'année 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Élections aux instances de l'UQAM

8.1 Commission des études (2 postes)
8.2 Sous-commission des ressources (1 poste)

Présentation de la procédure

La secrétaire générale du SPUQ présente la procédure encadrant l'élection des membres professoraux aux instances de l'UQAM pour les postes où il y a vacance. Elle évoque l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM portant sur la désignation des représentantes, représentants aux instances de l'UQAM.

Elle rappelle que la désignation des personnes représentant les professeur·e·s aux instances de l'UQAM se fait selon un protocole établi conjointement par le SPUQ et l'Université; au moment des élections, une personne qui représente l'Université peut assister à l'assemblée d'élections. On apprend que Marie-Hélène Fandrich, directrice du Secrétariat des instances, est présente.

La secrétaire générale rappelle l'avis de vacance et l'appel à candidature pour deux (2) postes de professeur·e·s à la Commission des études, une professeure, un professeur provenant de la Faculté des sciences et une professeure, un professeur provenant de la Faculté des sciences de l'éducation. Un (1) poste de professeure, professeur à la Sous-commission des ressources doit être comblé,

celui à la Faculté des sciences humaines. L'avis de vacance et l'appel à candidatures ont été envoyés le 11 mars dernier.

Les personnes représentant les professeures, professeurs à la Commission des études sont élues par l'ensemble des professeures, professeurs, alors que la personne représentant les professeures, professeurs à la Sous-commission des ressources est élue par les professeures, professeurs de la faculté concernée (Faculté des sciences humaines).

Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections

Sur proposition de Catherine Gosselin, appuyée par Louis Gaudreau, Mathilde Cambron-Goulet, qui accepte, est élue présidente d'élections.

Sur proposition de Mathilde Cambron-Goulet, appuyée par Martin Petitclerc, Catherine Gosselin, qui accepte, est élue secrétaire d'élections.

Désignation de scrutatrices, scrutateurs

Sur proposition de Martin Petitclerc, appuyée par Monica Soto, Eleonora Acerra, Ahmad Al-Haji, Agnès Baron, Mariève Blanchet, Matthieu Gruson, Benoît Jarrige, Céline Latraverse, Heather Newell, Ève Paquette, Vladimir Reinharz et Magalie Rivest, qui acceptent, sont élu·e·s scrutatrices et scrutateurs.

Présentation de la liste officielle des candidatures reçues

La présidente d'élections présente la liste officielle des candidatures retenues par la directrice du Secrétariat des instances de l'Université, d'une part, et par la secrétaire générale du SPUQ, d'autre part, aux différents postes à pourvoir à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources.
Désignation de deux (2) membres professeures, professeurs provenant de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences de l'éducation à la Commission des études de l'UQAM :

Faculté des sciences

- Isabelle Marcotte, professeure
  Département de chimie

Faculté des sciences de l'éducation

- Véronique Fortier, professeure
  Département de didactique des langues

Désignation d'un (1) membre professeure, professeur représentant les professeures, professeurs de la Faculté des sciences humaines à la Sous-commission des ressources de l'UQAM :

Faculté des sciences humaines

- Elizabeth Allyn Smith, professeure
  Département de linguistique

Les candidates sont invitées à présenter les raisons qui les ont amenées à poser leur candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes.

Benoit Cordelier présente la candidature de la professeure Isabelle Marcotte, cette dernière ne pouvant être présente à l'assemblée générale.

Eleonora Acerra présente la candidature de la professeure Véronique Fortier, cette dernière ne pouvant être présente à l'assemblée générale.

Heather Newell présente la candidature de la professeure Elizabeth Allyn Smith, cette dernière ne pouvant être présente à l'assemblée générale.

Élections

La présidente d'élections, Mathilde Cambron-Goulet, invite les participantes et les participants à procéder au vote par scrutin secret.

Proclamation des résultats

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs, les résultats suivants sont proclamés par la présidente d'élections :

COMMISSION DES ÉTUDES

Faculté des sciences

Isabelle Marcotte :
Votes pour : 105
Votes contre : 6
Vote annulé : 0

Isabelle Marcotte est déclarée élue.

Faculté des sciences de l'éducation

Véronique Fortier :
Votes pour : 118
Votes contre : 0
Vote annulé : 1

Véronique Fortier est déclarée élue.

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs, les résultats suivants sont proclamés par la présidente d'élections :

SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

Faculté des sciences humaines

Elizabeth Allyn Smith :
Votes pour : 18
Vote contre : 2
Vote annulé : 0

Elizabeth Allyn Smith est déclarée élue.

La présidente d'élections remercie, Jean-Philippe Garneau, professeur représentant la Faculté à la Sous-commission des ressources, et félicite les personnes nouvellement élues.

Nomination et durée du mandat

La directrice du Secrétariat des instances prend la parole pour féliciter les personnes élues et annonce que les représentantes des professeures, professeurs

à la Commission des études seront nommées le 23 mai par le Conseil d'administration pour un mandat prenant effet le 1er juillet 2024 et se terminant le 30 juin 2027, et la représentante des professeures, professeurs de la Faculté des sciences humaines à la Sous-commission des ressources sera nommée par la Commission des études le 7 mai pour un mandat prenant effet le 1er juillet 2024 et se terminant le 30 juin 2027.

La directrice du Secrétariat des instances félicite les personnes élues et remercie le SPUQ pour l'organisation des élections dans le cadre de son Assemblée générale.

Levée de l'assemblée d'élections à 13 h 26 heures.

9. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ

L'assemblée d'élections est réouverte.

La secrétaire générale, Catherine Gosselin, fait la présentation de la procédure d'élections. Elle rappelle que les membres du Comité exécutif sont élus par l'ensemble du corps professoral, alors que les membres du Conseil exécutif sont élus par les collègues de leur faculté ou école respective. Les mandats sont de trois ans.

La liste officielle des candidatures reçues aux différents postes à pourvoir, tant au Comité exécutif qu'au Conseil exécutif, a été insérée dans le dossier de la réunion. Le président d'élections demande si des personnes veulent poser leur candidature puis met fin à la période de mise en candidature. Il fait la lecture de la liste officielle des candidatures.

Au Comité exécutif

Présidence	Geneviève Hervieux Département d'organisation et ressources humaines
1re vice-présidence	Henriette Bilodeau Département d'organisation et ressources humaines
2e vice-présidence	Daniel Beaupré Département d'organisation et ressources humaines

Au Conseil exécutif :

Faculté des arts	Karine Rosso, professeure Département d'études littéraires
Faculté de science politique et de droit	Rémi Bachand Département des sciences juridiques
Faculté des sciences de l'éducation	Virginie Thériault Département d'éducation et formation spécialisées

La secrétaire d'élections explique la procédure

Les personnes ayant soumis leur candidature aux postes au Comité exécutif et au Conseil exécutif sont ensuite invitées à présenter les raisons qui les ont amenées à le faire.

Proclamation des résultats.

Au Comité exécutif

Présidence

Geneviève Hervieux :	Votes pour :	122
	Vote contre :	2
	Vote annulé :	0

Geneviève Hervieux est déclarée élue.

1re vice-présidence

Henriette Bilodeau :	Votes pour :	121
	Vote contre :	3
	Vote annulé :	0

Henriette Bilodeau est déclarée élue.

2e vice-présidence

Daniel Beaupré :	Votes pour :	124
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Daniel Beaupré est déclaré élu.

Au Conseil exécutif :

Faculté des arts

Karine Rosso :	Votes pour :	11
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Karine Rosso est déclarée élue.

Faculté de science politique et de droit

Rémi Bachand:	Votes pour :	8
	Vote contre :	1
	Vote annulé :	0

Rémi Bachand est déclaré élu.

Faculté des sciences de l'éducation

Virginie Thériault:	Votes pour :	19
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Virginie Thériault est déclarée élue.

La présidente d'assemblée félicite les personnes élues et leur souhaite la bienvenue avant de clore l'assemblée d'élections.

10. <u>Vote sur la proposition de l'employeur d'un nouveau régime d'assurances collectives pour le réseau de l'UQ</u>

La présidente d'assemblée mentionne que deux personnes de la firme PBI sont présentes pour répondre aux questions plus techniques des membres.

La présidente du SPUQ, Geneviève Hervieux, fait état des étapes qu'a suivies le dossier de cette nouvelle proposition et rappelle qu'à pareille date l'an passé, on était sur le point de procéder au vote sur la proposition avant la suspension du

protocole. Le CIRRAC (*Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives de l'Université du Québec*), réunissant 28 syndicats d'employé·e·s du réseau de l'Université du Québec, avait proposé cette voie afin d'être en mesure de répondre à la demande de certains de ses syndicats membres d'explorer plus avant la proposition de l'employeur à la suite des séances d'information que ce dernier avait mises en place pour la présentation de sa proposition qu'il a confiée à la firme Normandin Beaudry. Le CIRRAC a demandé qu'une analyse soit également effectuée par une firme indépendante de l'employeur, et la firme PBI a été choisie, dont deux personnes sont présentes aujourd'hui même afin de répondre à d'éventuelles questions. La suspension du protocole a permis d'approfondir la compréhension de la proposition de l'employeur, notamment par la mise en place sur le site du RRUQ d'un « calculateur », outil permettant de faire des projections à partir des paramètres propres à la situation professionnelle (par exemple, employé·e·s ou professeur·e·s) et personnelle (par exemple, couverture familiale ou monoparentale) des nombreux membres du CIRRAC répartis dans le réseau UQ.

Incidemment, une question juridique a surgi, soit la détermination du caractère substantiel ou non substantiel des changements apportés par la nouvelle proposition. La présidente n'entre pas dans les explications juridiques de ce vocabulaire, mais mentionne que la suite des démarches était d'une nature différente selon que l'on statuait d'un côté ou de l'autre. Les avis juridiques obtenus ayant déterminé le caractère non substantiel des changements, la consultation des membres pouvait reprendre.

Cette consultation consiste à demander aux membres s'ils autorisent l'employeur à procéder aux appels d'offres auprès des compagnies d'assurances à la recherche d'un produit qui réponde aux paramètres établis dans la proposition de l'employeur (dont la possibilité offerte à chaque membre de choisir entre deux types de couvertures).

Cependant, pour qu'une action soit engagée, elle doit répondre aux critères de vote du CIRRAC. La présidente explique le principe de la double majorité inscrit aux Statuts et règlements du CIRRAC : majorité des syndicats membres et majorité des membres. La majorité des syndicats membres, au nombre de vingt-huit, est la moitié plus un, tandis que la majorité des membres correspond à l'ensemble des membres de chacun des syndicats membres.

Un résultat favorable du présent vote indiquerait à l'employeur qu'il est autorisé à procéder aux appels d'offres dont il soumettra les résultats à nouveau au scrutin du CIRRAC. Un résultat défavorable correspond à l'abandon de la présente proposition de l'employeur. La présidente mentionne toutefois que cet abandon ne doit pas être vu comme l'imposition du *statu quo* sur la question du régime d'assurances collectives. En effet, une instance existe, la Table réseau de négociation, où des discussions ont lieu entre les parties et peuvent mener à des améliorations. La présidente rappelle aussi qu'à l'origine, le regroupement des multiples syndicats en cartel visait à profiter de la force du nombre de l'ensemble des employé·e·s répartis dans le réseau de l'UQ afin d'attirer les meilleures offres de la part des assureurs.

Jean-Philippe Boucher présente la proposition patronale en la comparant avec le régime actuel sur les éléments d'assurance-vie et invalidité, assurances médicaments et frais médicaux selon les deux modules que comprennent de la nouvelle proposition. On accueille ensuite les questions et commentaires de l'assemblée.

<u>Nomination d'un scrutateur et de scrutatrices</u>

Sur proposition d'Ève Lamoureux, appuyée par Eve Paquette, Britta Starcke, Monica Soto, Ndeye Dieynaba Ndiaye et Mathieu Gruson sont nommé·e·s scutateur et scrutatrices.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

On procède au vote par scrutin secret

Votes « pour » : 30
Votes « contre » : 84
Vote annulé : 1

LA PROPOSITION EST REJETÉE À LA MAJORITÉ

Résolution présentée en séance :

24AG546 **RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES : LE SPUQ DEMANDE L'AMÉLIORATION DU RÉGIME DE PROTECTION OFFERT À L'ENSEMBLE DES MEMBRES DE L'UQ**

ATTENDU la proposition patronale de modification du régime d'assurance collective de l'UQ;

ATTENDU le vote de l'Assemblée statutaire du 30 avril 2024;

ATTENDU le résultat du vote : 30 votes pour, 84 votes contre;

ATTENDU que la proposition patronale ne répond pas aux attentes du corps professoral en dépit des améliorations qu'elle contient dans la mesure où elle constitue un recul concernant d'importants acquis des négociations précédentes;

ATTENDU les besoins du corps professoral en matière de soins, notamment psychologiques, dentaires, oculaires, etc.;

Sur proposition de Martin Gallié, appuyée par Vladimir Reinharz,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPUQ :

DEMANDE à l'employeur (Direction de l'UQAM) de faire les représentations nécessaires auprès des dirigeants du réseau de l'UQ pour améliorer le régime de protection offert à l'ensemble des membres de l'UQ, notamment en ce qui concerne les soins psychologiques, dentaires et oculaires sans revenir sur les acquis des négociations précédentes;

MANDATE le Comité exécutif du SPUQ pour nous représenter auprès du CIRRAC afin d'identifier les meilleurs régimes d'assurances collectives au Québec et au Canada;

MANDATE le Comité exécutif du SPUQ pour travailler, en étroite collaboration avec les autres syndicats du réseau UQ, en vue de proposer un régime de protection qui ne fasse pas reposer ses améliorations sur les salaires des membres du réseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Motions de remerciements

24AG547 **REMERCIEMENTS POUR JEAN-PHILIPPE GARNEAU, POUR SA PARTICIPATION À LA SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES**

ATTENDU le mandat effectué par le professeur Jean-Philippe Garneau à titre de commissaire représentant les professeur·e·s de la Faculté des sciences humaines à la Sous-commission des ressources;

ATTENDU l'importance de la participation des professeur·e·s aux instances de l'UQAM;

Sur proposition de Piroska Nagy, appuyée par Geneviève Dorais,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Jean-Philippe Garneau pour la qualité de son implication à la Sous-commission des ressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24AG548 **REMERCIEMENTS POUR ÈVE LAMOUREUX, REPRÉSENTANTE DE LA FACULTÉ DES ARTS AU CONSEIL EXÉCUTIF DU SPUQ**

ATTENDU le mandat effectué par la professeure Ève Lamoureux à titre de représentante des professeur·e·s de la Faculté des arts au Conseil exécutif du SPUQ;

ATTENDU sa participation active aux rencontres du Conseil exécutif, du Conseil syndical et aux Assemblées générales du SPUQ;

ATTENDU son engagement à l'amélioration des conditions de travail des professeur·e·s;

ATTENDU l'importance de la participation des professeur·e·s aux instances du SPUQ;

Sur proposition de Martin Petitclerc, appuyée par Itay Sapir,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Ève Lamoureux pour sa disponibilité et sa solidarité aux causes syndicales;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24AG549 **REMERCIEMENTS POUR FRÉDÉRIC FOURNIER, 2E VICE-PRÉSIDENT SORTANT DU SPUQ**

ATTENDU le mandat effectué par le professeur Fournier à titre de 2e vice-président du SPUQ au cours des trois dernières années;

ATTENDU sa détermination à défendre les conditions de travail des professeures et professeurs;

ATTENDU l'écoute attentive et la constance du soutien apportés aux collègues;

ATTENDU l'engagement indéfectible dont il fait preuve;

Sur proposition de Louis Gaudreau, appuyée par Ève Lamoureux,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Frédéric Fournier pour la qualité de son implication au Comité exécutif du SPUQ;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24AG550 **REMERCIEMENTS POUR LES PROFESSEURES, PROFESSEURS AYANT PARTICIPÉ AUX ACTIVITÉS DE VITALISATION DU SYNDICALISME UNIVERSITAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 2023-2024**

ATTENDU l'organisation, la réalisation et l'animation des ateliers midi-14 h (SPUQ-101, formation à la présidence d'assemblée syndicale et

Table ronde dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes) par la professeure Anne Latendresse;

ATTENDU le travail collaboratif effectué dans le cadre des ateliers sur la présidence d'assemblée syndicale de la professeure Monica Soto et du professeur Rémi Bachand;

ATTENDU la participation active du professeur Michel Lacroix et du professeur Martin Petitclerc à l'activité SPUQ-101;

ATTENDU la participation de Francis Dupuis-Déri et de Martin Gallié à titre de délégués du SPUQ au Conseil Central du Montréal Métropolitain de la CSN;

Sur proposition de Ndeye Dieynaba Ndiaye, appuyée par Piroska Nagy,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement les professeur·e·s Anne Latendresse, Monica Soto, Rémi Bachand, Michel Lacroix, Martin Petitclerc, Francis Dupuis-Déri et Martin Gallié pour leur contribution à la vitalisation du syndicalisme universitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24AG551 **REMERCIEMENTS POUR LOUIS GAUDREAU, CONSEILLER DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ**

ATTENDU sa contribution à la solidification des liens entre les groupes qui forment la communauté;

ATTENDU l'analyse des dossiers des instances de l'UQAM et des instances du SPUQ;

ATTENDU sa détermination à défendre les conditions de travail des professeures et professeurs;

ATTENDU l'importance significative de son apport;

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Daniel Beaupré,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Louis Gaudreau pour son engagement véritable envers la communauté et la qualité de son implication aux instances du SPUQ;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Informations

La présidente, Geneviève Hervieux, résume quelques points d'intérêts dans l'actualité.

Liberté académique
Le Comité permanent sur la liberté académique (COPLA) de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a été appelé à se pencher sur deux dossiers nominaux pour lesquels il a produit un rapport qui vient de paraitre. Le premier cas concerne les mesures disciplinaires prises contre un professeur de l'Université Laval pour ses prises de position controversées sur la vaccination contre la COVID-19 tenues par ce professeur en dehors du contexte universitaire. On vient d'apprendre le congédiement de ce professeur, contesté par ce dernier qui est appuyé par son syndicat. Le deuxième dossier concerne le geste de la ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry, qui a refusé d'entériner la nomination de la professeure Denise Elie au conseil d'administration

de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS – une composante du réseau de l'Université du Québec), pourtant élue à cette fonction par ses pairs, sans donner de justification valable. Réunis en Conseil fédéral, les membres de la FQPPU ont adopté une résolution interpelant la ministre afin qu'elle respecte la loi sur la liberté académique.

Mobilisation
Dans le cadre de la traditionnelle marche pour la Journée internationale des travailleuses et travailleurs à laquelle prend part la CSN, centrale à laquelle le SPUQ est affilié, la présidente invite les membres à rejoindre le contingent des professeur·e·s de la Faculté de droit de l'Université McGill. Nouvellement accrédité, le syndicat a déclenché la toute première grève illimitée de professeur·e·s de l'histoire de McGill.

Révision de la politique n^{o} 16
La présidente mentionne que les membres du Comité de révision de la Politique contre le sexisme et les violences à caractère sexuel (politique n^{o} 16), réunis vendredi dernier, ont réussi à obtenir que la révision fasse l'objet d'une consultation large de la communauté universitaire. Les assemblées départementales, notamment, seront appelées à donner leur avis sur cette importante politique.

13. Divers

Rien n'est signalé.

Levée de l'assemblée à 15 h 02.

La présidente,

_____
Geneviève Hervieux

La secrétaire générale,

_____
Catherine Gosselin

Liste des documents présentés (Assemblée générale statutaire du SPUQ, mardi 30 avril 2024)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la deuxième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2022-2023, tenue le 18 avril 2023
3. Procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale 2022-2023, tenue le 4 mai 2023
4. Procès-verbal de la première réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2023-2024, tenue le 23 août 2023
5. Procès-verbal de la deuxième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2023-2024, tenue le 31 octobre 2023
6. Procès-verbal de la troisième réunion extraordinaire de l'Assemblée générale 2023-2024, tenue le 24 novembre 2023
7. SPUQ, projet de résolution : « Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2023-2024 »
8. MNP , Rapport de l'auditeur indépendant, 31 mars 2024
9. SPUQ, Produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024
10. SPUQ, projet de résolution : « Rapport du cabinet comptable pour l'audit 2023-2024 »
11. SPUQ, Produits et charges budgétés pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025
12. SPUQ, projet de résolution : « Prévisions budgétaires 2024-2025 »
13. SPUQ, projet de résolution : « Nomination du cabinet comptable pour l'exercice financier 2024-2025 »
14. SPUQ, projet de résolution : « Rapport des représentantes et du représentant du corps professoral aux instances de l'UQAM »
15. SPUQ, projet de résolution : « Rapport du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme »
16. SPUQ et Secrétariat des instances : « Liste officielle des candidatures »
17. SPUQ, Liste des candidatures reçues pour les élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif
18. SPUQ, projets de résolution : « Motions de remerciements »

Annexe 1– **RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Rapport de la présidente

Nous sommes socialement dans une ère de transformation, et je crois qu'il nous faut, comme universitaires, assumer ensemble nos rôles de leader dans nos champs d'expertise, faire progresser la recherche et enseigner nos savoirs pour répondre à la soif d'apprendre des étudiantes et étudiants et placer en eux des espoirs pour freiner les éventuelles menaces. Que ces menaces soient du domaine de la santé publique, d'ordre écologique, artistique, juridique, social ou politique, ce qui pèse sur notre environnement immédiat et/ou planétaire est certes inquiétant.

Ou source d'opportunité et de fascination.

On peut constater ces paradoxes au travers des nombreux dossiers qui nous interpellent à titre d'officiers syndicaux. Pour le SPUQ, ces obstacles ou ces constats sont un moteur pour agir et transformer ce monde dans lequel nos luttes apparaissent essentielles.

Je vais bousculer un peu les usages pour débuter ce bilan. Nous avons l'habitude de clore l'exercice par les remerciements : c'est la formule consacrée. Aujourd'hui, j'inverse le tout, car pour moi il est prioritaire que vous sachiez toute la gratitude que j'éprouve pour les membres du Comité exécutif, qui ont joué un rôle indispensable dans le travail colossal accompli par le SPUQ cette année. À chacune des personnes ici sur cette scène, sans oublier Alejandro Lorite, notre 3e vice-président, de même que Louis Gaudreau et Anne Latendresse, qui ont assisté le Comité exécutif à titre de conseiller cette année : merci, estimés collègues.

Il y a les membres élus… et les non-élus, dont Roxane Beauchemin et Julien Révillon, d'indispensables alliés qui œuvrent de manière compétente à faire « rouler la machine », comme on dit, elle et il sont fortement engagé·e·s et professionnel·le·s; un atout de taille quand il s'agit de mettre en place tout ce qui doit l'être. Je les remercie sincèrement pour cette année de travail intense.

LE fait saillant de cette année est d'avoir signé notre convention collective. On peut avoir tendance à l'oublier, mais l'automne a été chaud : AG spéciale à l'Halloween et en novembre, puis mobilisation! On a presque dû faire la grève… L'aviez-vous déjà oublié? Je peux vous garantir que notre trésorière ne l'oubliera jamais, elle, en tout cas! Comme quoi, la gradation des moyens de pression aura été une stratégie gagnante.

Je vais laisser à notre porte-parole de la table de négociation, Henriette Bilodeau, le plaisir de vous faire un rappel de nos gains, mais il me revient tout de même le privilège d'offrir à nouveau mes félicitations aux membres de notre Comité de négociation qui ont joué un rôle déterminant dans le succès et la signature d'une convention qu'on dira assurément « mémorable », par l'adoption, entre autres, de nouvelles échelles salariales. Ces membres sont Henriette Bilodeau, Catherine Gosselin, Stéphanie Bernstein, Vanessa Collin-Lavoie, Carey Nelson, Christophe Hohlweg, Daniel Beaupré. Nous vous devons la tranquillité d'esprit jusqu'en 2027, merci camarades!

Pour la suite, j'hésite entre faire le récit chronologique des événements qui nous ont occupés ou simplement souligner les grands dossiers… Il s'en passe des choses en un an. Je ne pourrai pas TOUT dire, MAIS vous, vous pouvez TOUT lire grâce aux précis et fidèles procès-verbaux que vous venez d'adopter! Ha c'est vrai que vous manquez de temps pour lire tout cela. Il y a un an… que se passait-il? On venait d'élire un nouveau recteur, mais je n'ai pas besoin de vous le dire : si vous lisez sa correspondance hebdomadaire, vous le savez déjà!

Allons-y donc par thématique!

Âgisme, équité, discrimination et égalité en emploi

Comme syndicalistes, nous avons la fibre sensible sur les questions d'inégalités et de discrimination. Il me semble toujours que l'université devrait être exemplaire sur cette question, mais ce n'est pas le cas, je le sais bien, nous l'avons évoqué lors du midi-14h du 8 mars dernier avec madame Claudette Carbonneau.

Nous aurons été au moins en mesure de réparer une erreur ancienne. Celle concernant nos collègues de 71 ans et plus. Sur cette question, notre aspirant recteur avait pris des engagements en campagne électorale, dont celui de travailler avec nous à trouver une issue hors cours dans cet épineux dossier.

Mais au moment de notre AG statutaire, nous étions en posture franchement précaire au niveau financier vu le jugement St-Pierre, et aucune piste de résolution au niveau juridique n'était en vue. Soit on allait étirer le dossier sur des années pour porter en appel le jugement St-Pierre et faire monter les frais juridiques de manière insensée, sans certitude absolue du résultat, quitte à envisager la faillite, les sommes en jeu étant astronomiques. Soit l'UQAM reconnaissait que la clause était discriminatoire (comme l'indiquait l'arbitre Lamy), la retirait des conventions – ce à quoi se refusait toujours la partie patronale lors des négociations –, rétablissait le plein salaire des profs et payait les arrérages des sommes dues en vertu du jugement Lamy. Par conséquent, nous avons négocié avec comme résultat la lettre d'entente qui vous a été soumise en août lors d'une Assemblée générale extraordinaire où elle fut adoptée majoritairement. Il aura donc fallu sept années de lutte pour faire cesser l'âgisme à l'UQAM. C'est une avancée majeure au plan social et, même si je suis consciente que cette cause n'était pas au centre des réflexions du plus grand nombre, elle aura suscité, par son caractère inédit, un intérêt marqué dans les sphères syndicale et universitaire.

Concernant la question d'équité, l'AG extraordinaire du 7 novembre aura changé la donne pendant la négociation pour les ex-maîtres de langues. Après plus de 25 ans, depuis la signature de la convention collective, le 7 février, elles et ils sont professeur·e·s, un titre d'emploi pleinement mérité. Non seulement le titre d'emploi leur est octroyé, mais elles et ils ont enfin la même échelle salariale que leurs pairs; en effet, les maîtres de langue ne recevaient que 68 % du salaire des professeur·e·s. L'équité a également été rétablie en ce qui concerne la charge de travail qui sera maintenant de quatre cours par année plutôt que six, à l'instar de celle des professeur·e·s.

C'est, en toute honnêteté, une victoire dont on peut être fiers, car elle met fin à un traitement inique, démontré depuis longtemps, et dont nous avons fait de la correction une priorité de nos demandes syndicales. Cette solidarité entre les deux unités d'accréditation pour n'en former qu'une seule, le corps professoral, a fait en sorte d'éliminer une injustice notoire : il s'agit d'un tournant historique en 2024 à l'UQAM.

Au chapitre des discriminations et de la lutte contre le racisme, nous avons encore du pain sur la planche. Depuis 2022, le travail de sensibilisation du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme auprès des membres du Comité exécutif a joué un rôle important et nous a amenés à revendiquer des mesures concrètes qui ont été inscrites à même la convention collective, grâce aux améliorations apportées à l'article 29. L'Université et le SPUQ s'engagent à collaborer, dans les deux années suivant la signature de la présente convention collective, à l'élaboration d'un plan d'action spécifique au corps professoral et complémentaire au programme que l'Université applique à l'ensemble de l'université en conformité avec la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi. Le plan a pour objectif de favoriser l'accès à l'égalité pour les cinq (5) groupes visés par cette loi, soit les femmes, les personnes autochtones, les personnes issues des minorités visibles et ethniques ainsi que les personnes handicapées. C'est donc en ce sens, notamment, qu'un comité paritaire sera mis en place et débutera ce travail. Même si des chantiers

institutionnels sont en place depuis un moment, le Comité du SPUQ de lutte contre le racisme n'a pas tardé à se mettre en action! Pour plus de détails, je vous invite à être attentif à la présentation des co-coordinatrices du comité au point nº 7 de l'ordre du jour.

D'ailleurs, ce sont plusieurs nouveaux comités paritaires qui devront voir le jour (Enseignement en ligne, moyennes cibles aux cycles supérieurs, etc.) conformément aux dispositions de la nouvelle convention collective. Ils sont en voie d'être tous formés et débuteront bientôt leur mandat. Ce sera assurément beaucoup de travail d'analyse, de réflexion, de concertation et d'implication. C'est pourquoi nous avons prévu des sommes supplémentaires afin d'offrir, sous forme de dégrèvements ou de portions de dégrèvement, quelque allégement de la tâche dont les professeur·e·s siégeant aux comités paritaires pourraient bénéficier, si nécessaire.

Solidarité intersyndicale

Nos valeurs nous portent chaque année à des actions allant de prises de position syndicales par l'adoption de résolutions à des gestes de solidarité sous forme de dons ou encore de bourses aux étudiant·e·s. Emily Rosales vous présentera l'aspect pragmatique et financier de ces dons et appui du SPUQ, mais je voulais vous rappeler que le secteur de l'éducation a connu des grèves importantes cet automne auxquelles nous avons contribué, notamment en appuyant financièrement les syndicats qui n'avaient pas de fonds de grève. Aussi, il est important de savoir que les gains du front commun ont des répercussions sur notre propre situation, puisque nous avons obtenu que la PSG soit considérée dans le calcul des augmentations salariales prévues à la nouvelle convention collective.

En cette période de guerres et de vives tensions au niveau mondial, je tiens à vous rappeler que le Conseil syndical de février a adopté une résolution de solidarité envers la population civile de Palestine affectée par la guerre à Gaza demandant un cessez-le-feu entre les parties au conflit. Cette résolution interpelle notamment le Conseil d'administration et la Fondation de l'UQAM à faire un examen de leurs engagements et placements financiers pour s'assurer qu'ils ne contribuent pas au soutien d'entreprises et d'activités économiques directement liées à la poursuite des hostilités à Gaza ou associées à la colonisation israélienne dans les territoires occupés. Cette résolution apparaissait aux collègues comme une première étape de soutien. D'ores et déjà, des collègues nous ont sollicités pour que le SPUQ adopte une position à propos du conflit en Ukraine de même qu'une seconde résolution sur la situation à Gaza. Ces deux sujets feront l'objet de notre prochain conseil syndical, en mai ou juin prochain.

Affaires universitaires et gouvernementales

Au niveau politique, le SPUQ a déposé en toute hâte en juin dernier – nous n'avions que quelque cinq semaines pour répondre à l'appel du gouvernement – il semble d'ailleurs maintenant que ce soit là la signature des façons de faire de la CAQ – un mémoire sur la nouvelle formule de financement des universités.

Nous avions aussi contribué à la rédaction du mémoire du CLIUQ et de la FQPPU sur le même sujet. Il appert que toute cette urgence et cette précipitation pour répondre à l'appel du gouvernement n'auront pas mené à cette fameuse et attendue nouvelle formule de financement. On nous l'avait promise pour l'automne… Nous l'attendons toujours! Cependant, il semblerait que c'est d'ici la mi-mai que la CAQ dévoilera la nouvelle formule, et, selon ce qui a pu couler dans les journaux il y a quelque temps, une part du financement des universités serait inconditionnelle, les familles de financement ne seraient pour le moment pas changé, les formations identifiées comme prioritaires par le gouvernement obtiendrait encore des enveloppes dédiées, et une part du financement serait dite

« aux extrants », soit, dans le cas présent, en fonction de la diplomation… Ce que j'appellerais l'art de réduire l'indépendance et l'autonomie des universités.

Sachant par ailleurs à quel point notre université est sous-financée pour ses missions essentielles (dont nous avons pu célébrer les atouts pour le 55e anniversaire de l'UQAM), nous avions également lancé, si vous vous souvenez bien, une missive intitulée « Sauvons la mission de l'UQAM », qui avait récolté la faveur et le soutien de la population. Bref, on se croise les doigts.

Projet de loi nº44

Vous avez magnifiquement répondu à notre appel du monde de l'enseignement supérieur et à la citoyenneté pour exiger le retrait du projet de loi nº 44!

Depuis l'annonce du PL 44, un nombre impressionnant d'institutions académiques, de syndicats de l'enseignement supérieur et d'associations étudiantes ont exprimé publiquement leur opposition à un tel projet qui menace l'autonomie universitaire, la liberté académique et l'intégrité de la recherche. Devant un processus d'adoption précipité, non transparent et sans consultations réelles, l'ensemble des syndicats et des associations étudiantes de l'UQAM exige le retrait du projet de loi et appelle les autres institutions et organisations sociales et politiques à faire de même.

À ce jour, plus de 2000 personnes professeures, chargées de cours, employées, étudiantes ou citoyennes ont signé la lettre « Opposition majeure du milieu universitaire québécois au projet de loi n° 44 : un projet de loi déposé en catimini et dans la précipitation ». Vingt-trois directions de regroupements stratégiques de recherche, financés par le Fonds de recherche du Québec-Société et culture (FRQSC), ont également signé la lettre « La recherche scientifique au Québec et le projet de loi n° 44 : non à une dérive inquiétante ». De même, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) réitérait son opposition au PL 44 dans son mémoire intitulé *Protéger la recherche au Québec – toute la recherche*, rendu public le 19 mars 2024. Le même jour, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) publiait un avis défavorable au PL 44, publicisé sur les réseaux sociaux sous la consigne « La recherche n'est pas une marchandise! ». La première recommandation du mémoire de l'Union étudiante du Québec (UEQ) stipule que « les travaux du Fonds de recherche du Québec soient sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur » (MES), ce qui revient à un rejet du Projet de loi dont le principal objectif est de modifier la « Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche ». Même le Scientifique en chef et les trois Directrices des Fonds québécois de la recherche, dans leur lettre ouverte au *Devoir* du 5 avril dernier reconnaissent que la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (LGSE) et le PL 44 « dans sa forme actuelle éloigneront le nouveau Fonds de la réalité de la recherche. La LGSE exige en effet que les deux tiers des membres du conseil d'administration soient indépendants » et réitèrent l'amendement proposé dans leur mémoire demandant « que la majorité des membres du conseil d'administration provienne du milieu académique ».

Bref, tout ceci pour dire que ce projet est controversé, mais que devant un gouvernement majoritaire il est fort probable qu'il soit validé d'ici la mi-mai – peut-être en même temps que la nouvelle formule de financement, qui sait? On souhaite surtout qu'il puisse être amendé au maximum. En tout cas, sachez que notre lettre ouverte a eu beaucoup d'impact et que nous croyons fermement que c'est notre rôle de revendiquer le retrait de cette loi qui risque d'assujettir les universités et les universitaires aux règles d'un marché où le bien commun n'est peut-être pas l'intérêt premier.

Voilà ce qui termine les points saillants de cette année TRÈS chargée! Merci de votre attention!

Annexe 2 – Présentation du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 - Courriel : spuq@uqam.ca - www.spuq.uqam.ca

COMITÉ SPUQ DE LUTTE CONTRE LE RACISME

Co-coordinatrices du comité

Ndeye Dieynaba Ndiaye, LLD

Professeure de droit, UQÀM

Myriam Martineau
Professeure-chercheure-créatrice
Département de sociologie, UQÀM

Objectif : Lutter et agir afin d' éradiquer le racisme systémique à l'UQÀM

Rapport 2023-2024

- 1- Quoi ? Notre Mission

- 2- Par qui ? Une expertise multidisciplinaire au service de la lutte contre le racisme systémique à l'UQÀM

- 3- Comment ? Plan d'action

Valeurs, principes et mission de l'UQÀM

- Justice cognitive
- Justice sociale
- Démocratisation des savoirs
- Interdisciplinarité
- Anti-discrimination
- Accès aux études

Voir : https://uqam.ca/information/mission/

1- Quoi ? Notre mission

- Identification du problème
- Démarches visant à :
  - reconnaître l'existence du racisme systémique à l'UQÀM et;
  - poser des actions anti-racistes.

Le soutien du SPUQ, qui a appuyé les premières actions de quatre professeur.e.s, a contribué à la création du **Comité SPUQ de lutte contre le racisme** à **l'automne 2020.**

2- Par qui ?

Le comité est composé de 15 professeur.e.s avec une diversité d'expertise dans les domaines suivants :

- **Didactique**
- **Droit**
- **Éducation**
- **Organisation et ressources humaines**
- **Sciences comptables**
- **Science politique**
- **Sociologie**
- **Théâtre**
- **Travail social**

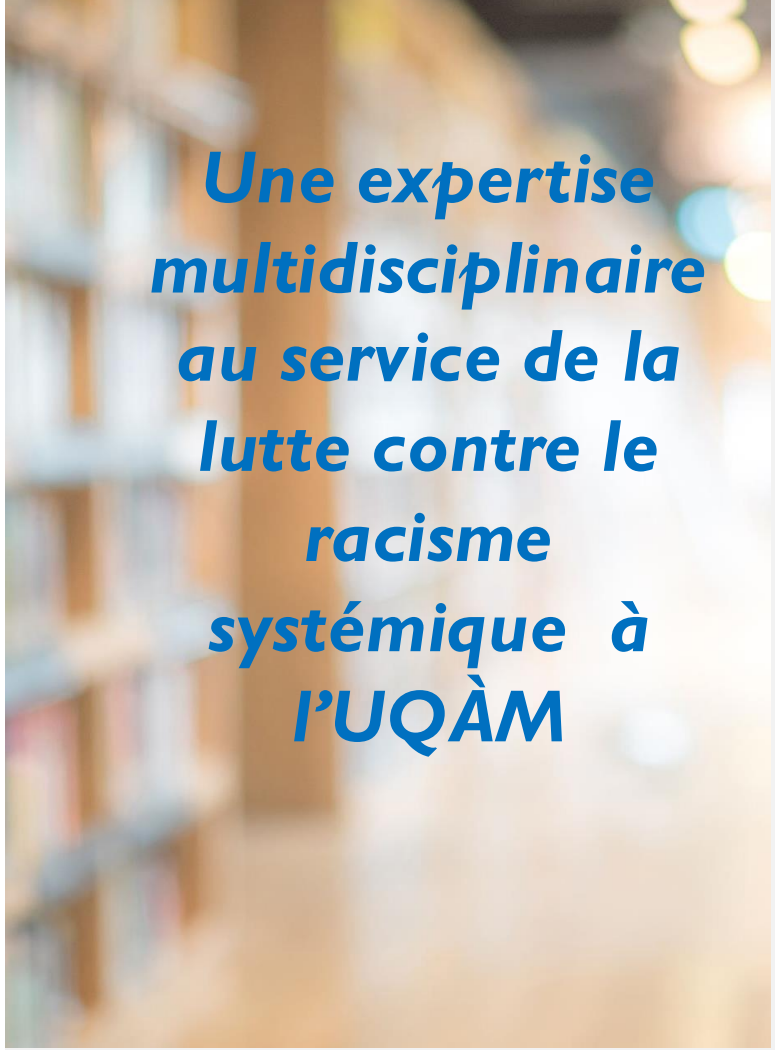

3- Comment ? Plan d’action

- Rédiger un **mémorandum** : recherche documentaire et étude empirique sur le racisme systémique **2023-2026.**

- Mettre à profit **l’expertise et les ressources** des membres du comité sur ces enjeux afin de:
  - ✓ **Sensibiliser** les membres de la communauté uqamienne; **et**
  - ✓ **Outiller** la communauté uqamienne sur le racisme systémique (conférences, ateliers de formation, capsules vidéo, etc.)

- **Systématiser** les débats sur ces enjeux dans un **espace sécuritaire** à chaque session (exemple : conférence du 21 mars 2023 sur le racisme systémique académique à l'UQÀM)**;**
- Mettre en place un **mécanisme de réparation** (une structure de réception des plaintes et de suivi au sein de l'UQÀM);
- Développer de **projets de partenariat inter-universitaire et avec les groupes communautaires** qui oeuvrent à lutter contre le racisme systémique au Québec.

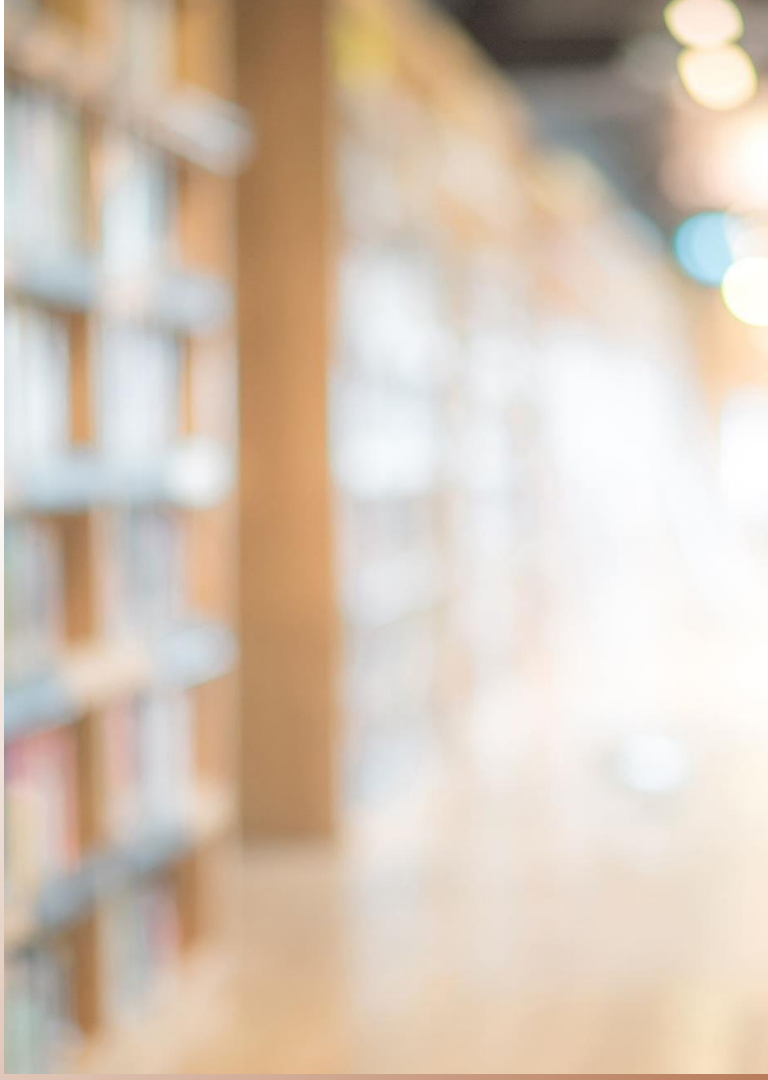

Exemple : Sondage sur le racisme 2020/2022 : Rapport disponible sur le site du SPUQ : https://www.lesspuq.uqam.ca/documents/fr/file/RapportResultatsSondage_26sept2022_a.pdf).

Merci de votre aimable attention !!!